

Il s'agit du titre du recueil d'articles (rédigés entre 2009 et 2015) de 78 pages mis en [vente sous forme de livre broché ICI](#)

. En voici des extraits bien chiffrés qui vous feront comprendre pourquoi le peuple malgache s'est levé en 2009.

(...) Ravalomanana n'avait aucune prédisposition pour devenir un homme d'État. Un homme de pouvoir, peut-être, mais pas un homme d'État. Nuance. En fait donc, il aura tout appris sur le tas de ce «*métier*» de président de la république. **En 2001**, Didier Ratsiraka sent venir le danger de la part de ce candidat déclaré aux élections présidentielles du 16 décembre, fait faire un contrôle fiscal à sa société. Résultats :

il devait s'acquitter de 330 milliards d'anciens francs malgaches d'arriérés d'impôts et d'amendes diverses

. Tous ses avoirs ont été gelés, y compris son avion immatriculé en Afrique du Sud. Mais auparavant, voici ce qu'a vécu ce futur terroriste d'État :

Le 30 novembre 1982, le Tribunal Spécial Économique d'Antananarivo le condamne à six mois d'emprisonnement avec sursis pour permutation non autorisée et défaut de mentions obligatoires. Puis, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora sous le matricule 66, dans la procédure n°230 RP/88/TSE/130. Ce, pour tentative de sabotage économique et corruption. Mais il a trouvé le moyen d'utiliser l'artifice d'accord à l'amiable avant jugement.

De 1996 à fin 2002, l'entreprise Tiko, dont il était P-DG, a bénéficié d'exonérations douanières se chiffrant à plusieurs centaines de milliards de fmg

. Ce, grâce à la «*bienveillance*»

de Norbert Lala Ratsirahonana, alors Premier Ministre. Une fois porté par le peuple à la présidence, Marc Ravalomanana est pratiquement sauvé. Il ne devra plus rien payé des 330

milliards fmg et ses affaires reprendront de plus bel jusqu'à devenir un empire.

Il aura vite fait de faire disparaître le dossier fiscal de son entreprise (**impôts impayés de 197.920.396.632 fmg et procès-verbal du 09 Novembre 2001 pour fausses déclarations, minorations, défaut de déclaration et non-paiement de droits et taxes, et ventes sans factures**). Car il avait nommé, en tant que Dg des impôts, Jonah Randriambololona, alors conseiller fiscal de Tiko et déjà au départ pour la retraite. Il faut aussi se souvenir qu'à la même époque, un incendie avait ravagé les locaux de Tiko de Tanjombato. Il paraît que le feu purifie tout... Mais on ne peut pas tout faire disparaître sans laisser aucune trace.

« *Mpamosavy mandeha alina aza misy mahita* »

(la sortie nocturne d'une sorcière a toujours un témoin). La vérité remonte au moment où on l'attend le moins...

En résumé, s'il n'avait pas eu l'appui populaire, Marc Ravalomanana serait, à l'heure actuelle, un pauvre paysan malgache, parmi des millions, ressassant ses déboires dans son village d'Imerikasinina. Aussi, Dieu n'a rien à voir dans son accession au pouvoir. Il s'agissait d'un concours de circonstances pour évincer un dictateur qui méprisait le peuple.

Mais pourquoi alors, depuis près de 7 ans, Marc Ravalomanana s'obstine à détruire le tissu économique malgache à son seul profit et au profit de multinationales et autres sociétés étrangères qui n'ont rien de philanthropiques pour un sou? Pour confirmer l'adage malgache «*Ny tody tsy misy fa ny atao ihany no miverina*»?

(Faire subir à autrui ce que l'on vous a fait subir). En fait, cela est logique, connaissant les origines de ce président pas comme les autres... Il ne veut plus revivre ce spectre de la pauvreté totale jusqu'à attraper la folie des grandeurs voire la mégalomanie. Et puis, chassez le naturel, il reviendra toujours au galop. Ainsi, alors que le Bianco (Bureau indépendant anti-corruption) exige que tous les Malgaches occupant un poste à haute responsabilité, élus ou nommés, déposent une déclaration de leurs biens meubles et immeubles, ce fut avec dédain que Marc Ravalomanana, réélu en 2006, a répondu :

« *Pourquoi faire, puisque je l'ai déjà fait en 2002 ?* »

. Face à cela, la Hcc (Haute cour constitutionnelle truffés de hauts conseillers constipés) et le Bianco ne pipent mot. Et la publicité de ce dernier ne concerne que les personnes à partir du Premier ministre. Car ils sont encore nombreux ceux qui n'ont pas daigné faire cette déclaration... Marc Ravalomanana est actuellement intouchable et, par synergie, sont aussi intouchables toutes les sociétés qui forment l'empire Tiko, jamais soumis à un quelconque contrôle fiscal et bénéficiant de toutes les exonérations possibles et imaginables en matière de douanes et d'impôts. Une de ses sociétés ne se trouve-t-elle pas dans l'enceinte même du port de Toamasina ? Celle visitée par feu le président zambien, Lévy Mwanawasa. Mais pour les autres sociétés, malgaches de surcroît, ce contrôle financier devient une arme de terrorisme

d'Etat. Voici les cas les plus connus :

Que sont devenues les prestigieuses Papeteries de Madagascar (Papmad) de Patrick Ratsimba Rajaonary, hommes d'affaires, ancien président du Syndicat des Industries de Madagascar (Sim) et ancien candidat aux présidentielles du 16 décembre 2001 ? Disparues pour toujours, à la suite d'un contrôle fiscal, car le groupe Tiko a investi dans ce secteur de la papeterie. M. Rajaonary (54 ans à l'époque) a préféré purement et simplement jeter les gants en cédant ses biens pour une bouchée de pain, afin de vivre sans souci.

Que sont devenus les prestigieux établissements Ramanandraibe ayant fait vivre de nombreuses familles sur la côte Est, et ailleurs, à travers des travaux de collecte de vanille, girofle et café ? Ils tournent actuellement à peine au quart de leurs rendements, à la suite d'un contrôle fiscal, le groupe Tiko ayant investi dans ses secteurs d'exportation ayant fait la renommée des produits *Made in Madagascar* ?

Qu'est devenue la Kobama (Koba malagasy) d'Edgard Razafindravahy, avec financements américains, qui œuvrait dans le secteur de la farine du côté d'Andranomanelatra, à 20 km d'Antsirabe. Disparue après un contrôle fiscal, le groupe Tiko ayant investi dans ce secteur. L'an dernier, Edgard Razafindravahy, DG du groupe Prey, ayant repris le groupe audiovisuel Rta, a relooké la radio Antsiva pour en faire une plateforme de démocratie en donnant la parole aux gens. Suite à un contrôle fiscal, il a dû s'exiler à l'île Maurice. Non pas parce qu'il se sentait ou était coupable de quoi que ce soit, mais parce ce système de contrôle fiscal ressemble aux perquisitions dignes des plus vils films de série Z. du style

« *quand on veut abattre son chien on l'accuse d'avoir la rage* »

. Doté des pouvoirs publics, comment éliminer le plus honnête des citoyens mais qui présente un danger pour un régime en place ? En fabriquant des preuves. Et c'est la condamnation à coup sûr.

Comment salir le nom et la réputation de Jeannot Andrianjafy alias Jeannot Le Quartz, présent dans le secteur minier depuis plus de 40 ans ? En accusant son épouse et en l'appréhendant comme la dernière des voleuses, sur le fait qu'elle a été complice de

« *l'évasion* »

de

« *l'émeraude* »

de plus de 600 kg qui a été exposé à Hong Kong. Des émissaires du pouvoir y sont allés pour revenir bredouilles et ridiculiser la Nation malgache tout entière. Mais les établissements Le Quartz ont été fermés car le groupe Tiko a investi dans ce secteur minier.

Qu'est devenue la Savonnerie Tropicale, fleuron de l'industrie malgache depuis le retour de l'Indépendance ? Noyée dans la masse de ces produits d'exportation à moindre coût, autorisés mais nocifs et dangereux et pour le tissu économique malgache lui-même et pour la santé des consommateurs. Saviez-vous que dans les Magro, grandes surfaces du groupe Tiko, on ne trouve aucun produit de la Savonnerie Tropicale ? Elle est belle la notion de fierté malgache vantée par Ravalomanana *himself* qui monopolise tous les produits laitiers et l'huile de table à Madagascar. Ce ne sont que les exemples connus car énormément de petits fermiers et riziculteurs de la région du lac Alaotra ont été purement et simplement dépouillés sous la peur. En passant, le président Ravalomanana ne parle plus de la fameuse RN 44 reliant Antananarivo à Ambatondrazaka. Encore un coup d'éclat mensonger à son compte qui devient de plus en plus lourd.

Actuellement (Ndlr : à l'époque), ce sont les deux sociétés gérées par l'épouse du maire Andry Rajoelina (Injet et Doma Pub) qui vont faire l'objet d'un contrôle fiscal. Les 27 et 28 janvier 2009. Ce, immédiatement en réponse à la démonstration de force des Antananariviens, le 17 janvier 2009, lors de l'inauguration de la Place de la Démocratie à Ambohitovo. Pire encore, après avoir fait enlever, par cinq colonels, le matériel de transmission/diffusion de la télévision Viva, en s'introduisant dans les locaux d'Ambohimitsimbona comme de vulgaires cambrioleurs, le pouvoir Ravalomanana a adressé une lettre de mise en demeure à la radio Viva, considérant l'émission «**Anao ny fitenenana**» (A vous la parole), comme une «*incitation à la désobéissance civile*»

Mais plus pire encore, bien que ces termes soient impropres : le contrôle fiscal que le pouvoir actuel compte effectuer auprès des sociétés du père de l'épouse du Maire, M. Razakandisa, donc beau-père du Maire Andry Rajoelina. Et vous voulez encore que j'écrive cet article en utilisant des mots plus «*modérés* » ? En résumé donc, à Madagascar, le terrorisme se trouve au sommet de l'Etat (...).

(...) Entre 1996 et 2001, on ne sait pourquoi, le Premier ministre d'alors, Norbert Lala Ratsirahonana a octroyé une exonération douanière à la société Tiko. Sans cet exceptionnel «*cadeau* »

, Marc Ravalomanana aurait dû payer 750 milliards fmg. Une fois celui-ci élu président de la république, la société Tiko s'exonère toujours de droits de douanes et même d'impôts. Comment voulez-vous qu'il ne soit pas devenu milliardaire ? Ce n'est pas son salaire de président qui peut lui permettre de distribuer de l'argent comme s'il n'en avait pas bavé. Mais c'est logique, n'est-ce pas ?

Mais pour en revenir un peu en 2001, saviez-vous que du temps de la vice-Primature de Pierrot Rajaonarivelo la société Tiko n'a jamais payé ses impôts d'un montant de 250

milliards fmg, réclamés alors par ce vice-Premier ministre

? Fait étrange, l'agence de la société Tiko, sise à Tanjombato, est victime d'un incendie qui a ravagé tous les dossiers s'étant trouvé dans le bureau de sa comptabilité. Plus aucun moyen de vérifier quoi que ce soit alors... Ceci explique sans doute le fait d'avoir empêché ce Pierrot de revenir pays ? Il ne faut plus s'étonner de rien.

Une fois au pouvoir, ce sera la porte ouverte à tous les abus financiers effectués sur le dos de la Nation même. Nation qui, rappelons-le, est composée du peuple. Ayant créé la société Alma («*Asa Làlana Malagasy*» ou Travaux routiers malgaches), tous les marchés publics de bitumage de la ville d'Antananarivo, dont le maire était Patrick Ramiaramanana, lui sont carrément donnés car sans appel d'offres aucun.

Dans le courant de l'année 2002, la famille Ravalomanana s'associe au géant sud-africain Shoprite Holding Ltd

(présent dans 17 pays d'Afrique) pour racheter au Monégasque Cyrille Juge, le supermarché «*Prisunic*»

(Grand Magasin de Madagascar ou GMM S.A.) qui se trouvait place de l'Indépendance à Antaninarenina Antananarivo. C'est actuellement l'Hôtel Le Louvre...

Depuis, aussi facilement qu'un 4'amis (membre de la population des rues de la ville) monte son taudis en carton, il existe des Shoprite un peu partout. Le dernier en date étant celui situé à Ampasanimalo sur la route de l'université, juste à droite après le croisement allant vers le Mausolée, en montant vers la gauche.

Les prestigieuses sociétés d'État qui ont fait la fierté de la révolution socialiste, sont passées entre les mains de la société Tiko. Il s'agit de: Somacodis, Sinpa, Sice. Cela, sans transparence (ce n'est pas le fort du régime Tim) et en totale violation de la loi et des conventions signées pourtant l'État malgache. Pour bien ficeler les affaires, Marc Ravalomanana a fait appel à des cadres de Tiko pour les nommer directeurs financiers de ministère. Cela aide énormément pour l'achat de fournitures «*tous azimuts*» dans les grandes surfaces Magro (Malagasy Grossiste) du groupe Tiko, sans la «*contrainte*» d'appels d'offres.

Comment le peuple souverain pourrait-il savoir cela ? Dans ce qui suit, il ne faut pas rester amnésique car c'est aux dirigeants de démontrer le contraire : des centaines de milliards de fmg en billets de banque usagés destinés à être brûlés, ont été

«*recupérés*»

pour étoffer les caisses de Tiko et du parti Tim au pouvoir. Vous savez, même les sorties nocturnes des sorcières ont des témoins... (Proverbe malgache).

Concernant la fameuse détaxation de 2005 : la société Tiko Oil en a été une bénéficiaire

exponentielle. Ainsi, si l'huile raffinée importée par ses concurrents était taxée de 20%, l'huile brute importée par Tiko Oil pour traitement sur place était donc exempte de toute taxe. Du coup, il n'est exagéré d'affirmer que le chiffre d'affaires de Tiko Oil a triplé le temps de la détaxation qui a été finalement abandonnée par la suite. Toutes ces actions vers le développement personnel rapide (et durable ?) sont discutées dans les couloirs du pouvoir. Mais personne n'ose en parler clairement. Mais non seulement les murs ont des oreilles mais les mécontents jacassent... En 2005, l'État donc le Tim donc Tiko, a importé ces fameuses vaches hollandaises

« *be ronono* » ou Holstein

(prononcez
lchetahine)

«O

). Tous les agents du ministère de l'Élevage qui s'étaient dressés contre ce projet de développement rapide pour Tiko ont été définitivement mis sur la touche. Et, comme par hasard, plus de la moitié de ces vaches haut de gamme -car coûtant 1.500 euros par tête-, a été achetée par Tiko,

of course

. Mais l'autre moitié dépérit de dépaysement car quel

« *Malagasy Farmer* »

pourrait se payer ne serait-ce que la queue de ces vaches ? Des exemples de ce genre, indiquant comment marchent les affaires

« *tiko-esque* »

, par rapport aux affaires nationales réelles, il y en a des masses ignorées par la masse... Mais tout cela nous amène (enfin) à l'Empire Tiko. Qu'est-ce (caisse) ?

En 7 ans de pouvoir Marc Ravalomanana a réussi à atteindre deux extrêmes. D'un côté, un peuple qui se paupérise d'année en année, gavé de promesses et d'espoir perdus ; de l'autre côté, une société agro-alimentaire dont le renom a dépassé les frontières de Madagascar. Au début donc, la société Tiko a été créée, mi-1980, grâce à l'appui financier de la Banque mondiale, à travers la Société financière internationale ou SFI et surtout la bienveillance du président Didier Ratsiraka qui s'en mord encore les doigts. Comme partenaires prestigieux de départ, il y avait Unilever et Tétralaval, le roi de l'emballage (pack) mondial. Marc Ravalomanana est un homme pressé. Tellement pressé qu'il commet une infraction qui va finir par être une habitude. Mais en tant que détenteur de tous les pouvoirs, il ne sera plus jamais inquiété. Même que les bailleurs de fonds vont continuer de bayer (ou bailler) aux corneilles (prenez un dictionnaire si votre culture est moyenne). Ainsi, le 1er Septembre 1988, par ordre du Substitut du procureur de la république d'Antananarivo, Jacqueline Rakotomanga, **le sieur Marc Ravalomanana a été placé sous mandat de dépôt à la maison central d'Antanimora**

sous le n° 230-RP/88/TSE/130FAME/JR. Ce, pour corruption en tant que Directeur général de la société Tiko. Il avait corrompu financièrement Jérôme Rabotovao alors Directeur technique de la société

« *Lalaso* »

-une laiterie de transformation du soja à Ambatolampy- lors de sa privatisation. Témoin de cette corruption : Régine Rakotondrabe alors Directeur général de la société

« *Lalaso* »

(...) Sur la tête du beau Marc, devenu résident sud-africain, plane pas moins de 13 dossiers traitant d'affaires civiles, commerciales et pénales. Pour ce dernier sujet, nous avons la tuerie du 7 février 2009 récemment traitée par la chambre d'accusation de la Cour d'Appel d'Antananarivo (Ndlr : et, à l'époque, par la justice sud-africaine, l'empêchant de sortir d'Afrique du Sud). Il s'agit du dossier n° 6052-Rp/09/11-Cr/J3/09.

L'enquête se poursuivant et comme il existe un lien avec la politique politicienne des assassins (Le terme assassin vient entre autres de l'arabe hashashin (« *les gens qui fument le haschisch, herbe ou cannabis* ») ,
je laisserai cela en suspens pour vous révéler les autres dossiers civils et commerciaux.

Pour le dossier n°6 992-Rp/09/16-Cr/J3/09, relatif à l'achat du terrain sis à Andohatapenaka sur la route digue, Marc Ravalomanana a été condamné à 5 ans de travaux forcés. **Il avait acquis ce terrain qu'il a fait remblayer avec l'argent de la région Analamanga, des deniers publics donc. Un montant de 3.654.140.000 ariary exactement**

. Purement et simplement détournés grâce à Fidy Ratsimbazafy alors chef de la région, accusé d'abus de fonction. Concernant le fameux Boeing

« *Force One II* »,

Marc Ravalomanana a été condamné à 4 ans d'emprisonnement ferme pour avoir fait acheter ce

Lear Jet

pour un prétendu montant de 60 millions de dollars. Achat réalisé par l'ancien ministre des Finances Haja Razafinjatovo, évaporé dans la nature. Cet argent a été décaissé du port de Toamasina et celles des assurances Aro.

Venons-en maintenant à l'empire Tiko, société qu'il a fondé et qui s'est agrandi en moins de temps qu'il faut pour le dire. Mais tout a été découvert. En fait, il a utilisé la puissance publique pour laisser des tas de casseroles, inconnues s'il ne s'était pas enfui en Afrique australe. Cela relève des domaines civil et commercial. En juillet 2009, 1.940 tonnes de riz saisis chez la société Magro ont été mis en vente publique. Car **cette filiale de Tiko devait à la Direction générale des Impôts, une somme d'impayés chiffrés à 204.075.718,56 ariary**

. Par ailleurs, les services des Douanes ont révélé le

non-paiement de droits et taxes à l'importation d'une valeur de 26.066.764,982 ariary

. Cela a été payé

in extremis

le 10 mars 2010. Pourquoi avoir attendu ?

Du côté d'Air Madagascar, les impayés de la société Tiko s'allongent. Nous en étions à 1.527.207.964,32 ariary

. Et ce n'est pas fini...

Les filiales de Tikoland, Fanampy Rice S.A. et Tiko Sa doivent aussi quelque 967.600.000 ariary à la Sonapar qui a eu le malheur de leur avancer cette somme en guise de capital de démarrage. Actuellement, ce dossier n°402-Ap se trouve en appel. Comme l'est le dossier n°41-Ap sur **l'argent emprunté à la société d'assurances Aro, d'un montant de 18.187.287.614,40 ariary** . Impayés à ce jour. Sûre d'être au-dessus des lois, grâce à son fondateur devenu président de la république, la société Tiko SA s'est permis de ne pas s'acquitter des coûts de prestations médicales pour son personnel dirigeant. Ainsi, **le Pavillon Sainte Fleur de l'hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona (Hjra) d'Anosy a été obligé de traîner Tiko SA devant le tribunal de Commerce pour le non-paiement de 2.082.943,28 ariary**

. Le dossier était en cours de traitement.

En fin de compte, l'empire Tiko n'aura été qu'un gigantesque conglomérat commercial, protégé par le Président Ravalomanana, qui n'a eu de cesse d'être un très mauvais payeur dans tous les domaines : non-paiement des factures de la société Delated & Fils par la société Tiko Oil Products ou Top ; **non-paiement, par le groupe Tiko, du coût de 40.000 sacs de ciment (soit 680.000.000 ariary) appartenant à la société Seimad**

;
non-paiement, par la société Tiko SA, d'une créance de 200.000 dollars à la société Céréalis Sa

(à propos de céréales, c'est évident). Dernière en date : l'expulsion des sociétés Top et Magro du terrain d'Ankorondrano, appartenant à la Chambre de Commerce et d'industrie d'Antananarivo. Les deux sociétés

« *tikoques* »

ne lui avaient pas payé le loyer qui a fini par s'élever à 22.080.000 ariary.

Si l'on fait la somme de tous ces impayés, cela nous donne des dettes s'élevant à 250 milliards d'anciens francs arrondis

(un euro ayant alors valu, à l'époque, en moyenne 3.000 ariary et un ariary 5 anciens francs malgaches).

Ces chiffres ne peuvent pas s'inventer. C'est le fruit de longs mois d'investigations. Tout est vérifiable au tribunal d'Anosy et dans les sociétés citées. La tragédie pour les dirigeants malgaches, c'est cette manière de spolier tout ce qu'il y a à spolier. Tant qu'ils sont au pouvoir, les créanciers n'osent piper mot. Mais une fois ces mécréants hors du pouvoir, les langues se délient et les « *secrets* » ne sont pas gardés bien

longtemps.


Tout cela n'est qu'une infime partie de l'iceberg d'abus de pouvoir en tous genres perpétrés par Marc Ravalomanana via l'empire Tiko ou vice versa. Comment a-t-il pu installer tous ces magasins Magro, à travers l'île sur des terrains ayant appartenu à l'État ? Comment a-t-il fait pour avoir la mainmise sur tout le quartier de Faravohitra, à Antananarivo, composé de terrains appartenant aux forces armées malgaches ? Comment a-t-il fait pour contrôler toute la production rizicole du lac Alaotra ?

A propos d'Air Madagascar

«**D'une société riche en patrimoine, le régime Ravalomanana la réduite en une coquille vide**», dixit le Ministre Rolland Ranjatoelina, haut cadre d'Air Madagascar qui a préféré démissionner. **Les 500m² de l'agence, rue des Boulets à Paris, d'une valeur de 6 millions d'euros, a été cédé à 2 millions d'euros**. Dans le traitement des recettes commerciales, des milliards ont aussi disparus, en utilisant des tickets sans émission. Révélation : le centre de traitement des documents commerciaux se situe à Tunis, en Tunisie ! Pour le salaire du DG allemand, le Ministre des Transports de la HAT a fait un parallèle avec celui du P-DG de la SNCF (rail français) qui touche, lui, entre 14 et 15.000 euros par mois.

Les révélations de Rolland Ranjatoelina ont été faites, lors d'un **grand déballage à la presse des grands dossiers du régime Tim/Ravalomanana, le 24 avril 2009**

Les points forts sont en encadré en bleu dans ce dossier exceptionnel

1. GENDARMERIE NATIONALE 

Les points

- Ingérence dans la gestion du maintien de l'ordre (cas des ordres directs du PRM vers l'EMMO/Reg)
- Non-conformité de la procédure sur la défense d'un point sensible (cas du 07 février 2009 à Ambohitsorohitra)
- Octroi des moyens financiers exorbitants aux éléments des forces de l'ordre, sous forme de mercenariat et ce, sans respect de la déontologie militaire


www.madagate.com

1. GENDARMERIE NATIONALE 

Les points

- Violation de la loi sur l'imprescriptibilité, la cumulabilité et l'inviolabilité des congés (cas de limitation de paiement des congés non joués à 90 jours - une note de service émise contredit les prescriptions de la loi sur le Statut Général des Militaires)
- Mutation du personnel pour des raisons politiques : démontage de tout le personnel de la brigade de Besalampy et intervention des parlementaires


www.madagate.com

1. GENDARMERIE NATIONALE 

Les points

- Acquisition de domaines militaires par la société MAGRO en vue de la construction de magasins et ce, par l'intermédiaire d'une convention forcée entre la Gendarmerie Nationale et les communes urbaines : cas d'Antsirananana et de Tolagnaro
- Détournement au profit du groupe TIKO des camions Mercedes de type 1017 destinés aux forces armées malagasy
- Utilisation abusive des éléments de la Direction de la Sécurité Présidentielle à des fins personnelles : chauffeur et gardiennage au profit du groupe TIKO


www.madagate.com

1. GENDARMERIE NATIONALE 

Les points

- Non respect de la hiérarchie dans la nomination aux hauts emplois militaires
- Gel de la nomination au grade du Général durant deux années successives (2006 et 2007) sans considération des droits des prétendants
- Démontage intempestif des hauts emplois militaires pour des motifs inconnus et non recoupsés (cas du Commandant la Gendarmerie Nationale, du Commandant la CIRGN de Toamasina, etc.)


www.madagate.com

1. GENDARMERIE NATIONALE 

Les points

- Construction forcée d'immobilier au bénéfice d'une personne morale privée sur un domaine militaire sans procédure légale : cas de l'église FJKM Andrainarivo
- Destruction forcée d'une partie de la caserne de la Gendarmerie Nationale d'Ivato et construction de diverses infrastructures (villas présidentielles) sur le même terrain militaire sans publication de la procédure suivie, de la contrepartie convenue ainsi que de leurs propriétaires exacts

www.madagate.com

2. TOURISME ET ARTISANAT 

Les points

- Implantation de l'hôtel 5 étoiles à Ivato sur le domaine de la Police Nationale
- Le Ministère chargé du Tourisme est complètement ignoré dans le processus de cette implantation, ce qui est contraire à la loi en vigueur
- Cette construction est financée par un prêt gouvernemental (50 millions USD) contracté auprès de la CHINA EXIM BANK, ce qui implique que l'hôtel appartient normalement à l'Etat Malagasy alors la gestion a été attribuée par contrat à une société étrangère sans procédure réglementaire de type appel d'offres


www.madagate.com

3. FONCTION PUBLIQUE 

Les points

- Politisation à outrance de l'Administration : affectation politique, népotisme / copinage lors des recrutements, avancements et attribution de bourses extérieures
- Lenteur administrative
 - Interférence du Ministère chargé des Finances dans la gestion administrative du personnel de l'Etat
- Incohérence de gestion des biens de l'Etat
 - Matériels de ministère détenus par des anciens ministres
 - Entretien des moyens fictifs
 - Dotation à titre personnel de produits de premières nécessités au Ministre

www.madagate.com

4. SANTE 

Les points

- Financement de la lutte contre le SIDA : jusqu'au milieu de l'année 2008, le SE/CNLS est rattaché à la Présidence et le Ministère de la Santé est complètement ignoré techniquement et financièrement
- Même si, après, le volet technique a été transféré au Ministère de la Santé, la décision finale de financer ou pas les projets proposés appartient toujours à la Présidence

www.madagate.com

5. INTERIEUR



Les points

- Consultations électorales
 - Non respect de la neutralité de l'Administration
 - Cas réel de fraudes
 - Disfonctionnement des diverses commissions devant assurer ou contrôler les différentes étapes de l'organisation des élections
 - Corruption de certains intervenants de l'organisation des scrutins (membres des bureaux de vote, délégués des candidats, etc.)
- Grande dépendance des Chefs de circonscription administrative (Représentants de l'Etat) envers les responsables politiques

www.madagate.com

5. INTERIEUR



Les points

- Consultations électorales : cas avérés
 - Nomination des Chefs de District par arrêté des Chefs de Région qui sont à la fois responsables locaux et responsables d'un parti
 - Dotation en véhicules des Chefs de circonscription administrative par la Présidence, alors que c'est la compétence du Ministère de l'Intérieur
- NB. La dotation de véhicules automobiles par la Présidence se rencontre également au niveau des autres Institutions de l'Etat (Sénateurs, Députés) : non respect du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs

www.madagate.com

7. TELECOMMUNICATIONS



Les points

- Bien que contraire aux textes réglementaires en vigueur, MBS a obtenu l'autorisation de la Station MBS à émettre dans toute l'Ile par décisions N° 006/2007, N° 004/2005 et N° 003/2003 MTPC

www.madagate.com

8. TRANSPORT



Les points

- Cession successive des actifs d'Air Madagascar:
 - Bureaux à Paris
 - Villa Air Madagascar à la Réunion
 - Un avion Twin-OTTER
 - Trois (3) avions légers affectés à la formation des pilotes
- Sous-traitance à l'extérieur des activités sensibles d'Air Madagascar dont notamment le traitement des recettes commerciales
- Surfacturation des approvisionnements et de tous travaux de sous-traitance locale
- Compression des pilotes malgaches (une vingtaine) au profit d'embauche de pilotes expatriés
- Salaire exorbitant du Directeur Général (40.000Euros / mois)

www.madagate.com

9. POPULATION



Les points

- Projets Sherritt et QMM : le volet social et les intérêts du peuple ont été ignorés par l'ancien régime lors de la négociation. Bien que ces projets ont engendré des milliers d'emplois, la jeunesse malgasy n'en a pas bénéficié. Les emplois ont été attribués à des étrangers (de nationalité philippine, indienne, chinoise, etc.) et que la jeunesse malgasy n'a droit qu'au revers destructeur (problème de coût cher de la vie, tentation de prostitution aux employés étrangers, exposition aux MST, etc.)

www.madagate.com

9. POPULATION



Les points

- Disparition du Ministère de la Population qui devrait s'occuper du bien être de la population.
- Appauvrissement de la population par :
 - Appropriation des biens d'autrui
 - Expulsion et destruction des maisons au profit du Groupe TIKO
 - Monopole des secteurs porteurs (vanille, bois, produits locaux, PPN, etc.) contraignant les opérateurs nationaux à la faillite
 - Gaspillage de l'argent du peuple par de dépenses inutiles (vitrine de Madagascar, ranch, Force One, etc.)

www.madagate.com

10 –ENERGIE



Les points (suite)

- Groupes de Nosy-be: achat des 3 groupes d'occasion avec 12.000 heures de marche d'une puissance 850 kW pour un montant de 520 millions d'Arriary achetés auprès d'une société sud-africaine en 2007 dont 2 tombés en panne en décembre 2008 nécessitant un remplacement d'urgence en 2008, ce qui a coûté de nouveau un investissement de 525 millions d'Arriary
- Centrale de Toliary: non considération des avis de techniciens (consignés dans des rapports techniques) ayant causé une panne grave de la centrale de Toliary, dont la perte est estimée à 300 millions d'Arriary.

www.madagate.com

10 –ENERGIE



Les points (suite)

- Favoritisme: fournisseur FU LEE pour les achats de groupes en particulier de marque DEUTZ de l'ordre de 12 millions d'Euros
- Contrat non honoré et abandon de poste
- Le fournisseur a quitté le pays avant le terme de son contrat de gestion sans effectuer la passation de rigueur

www.madagate.com

10. ENERGIE



Les points

- Abus de gestion et de confiance par Bernard Romhan en tant que PRMP:
 - Non-conformité des produits livrés par rapport aux spécifications demandées
 - Imposition d'acceptation d'achat de matériels non conformes, malgré les avis défavorables des techniciens envers la société FU LEE, une société chinoise non spécialiste en transformateurs
 - Matériels livrés (transformateurs et disjoncteurs cabines) non conformes aux matériels spécifiés (transformateurs et disjoncteurs haut de poteau) pour un montant CIF de 206.441 USD (équivalent à 400.000.000 Ariary).

www.madagate.com

11 –COMMERCE



Les points (suite)

- Exportations de ferrailles
- Exportations de produits traditionnels contre peinture pour tanks militaires
- Suspension temporaire d'exportation de certains produits (riz, maïs, etc.) sauf pour la Société MAGRO
- Exportation de bois précieux, pierres fines et précieuses aux seuls profits de Marc RAVALOMANANA et de ses sbires

www.madagate.com

11 –COMMERCE



Les points

- Importation
 - Monopolisation des importations de PPN (riz, huile, sucre, farine, produits laitiers)
 - Cas d'espèces:
 - Les Trois Frères
 - Edgar RAZAFINDRAVAHY

www.madagate.com

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Les points (suite)

- Détournement dans le compte de dépôt n° 45-314 intitulé Projet pour la Préparation du Sommet de l'Union Africaine d'un montant de 4 milliards de Ariary versé sur le compte de Marc RAVALOMANANA, et 1 milliard de Ariary au profit de Harilanto ANDRIANARIVO

www.madagate.com

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Les points

- Acquisition de terrain de l'Etat par les Sociétés ALMA et TIKO AGRI (cas du terrain à route Digue Andohatapenaka et les travaux de remblayage)
- Acquisition de terrains de l'Etat au profit des proches du pouvoir
- Vente de terrains au profit de la Société ALMA
- Expropriation abusive pour cause d'utilité publique (cas de la Société Madagascar Autruches sis à Antsirabe)
- Malversation dans l'acquisition de la propriété des enfants de Marc RAVALOMANANA sise à Faravohitra

www.madagate.com

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Les points (suite)

- Retrait abusif à la Société MAMISOA de la totalité d'un millier de hectares de terrains sis à Antsirabe par la Société TIKO
- Idem pour des terrains militaires sis à Antsirana (Camp militaire Orangéa et terrain de la Gendarmerie Nationale)
- Idem pour des terrains de la Gendarmerie Nationale de Tolagnaro
- Acquisition illicite de terrains par la Société MFE / Daewoo d'une énorme superficie
- Idem pour la Société NEO

13. JUSTICE



Les points

- **Affaire Herimanitra RAZAFIMAHEFA, Représentant des Sociétés AGRICULTURE & ALMA:**
 - Détournement de deniers publics – Art. 169 CP
 - Délit de favoritisme – Art. 175 a/2 CP
 - Abus de fonction
 - Conflit d'intérêt
- **Affaire Marc RAVALOMANANA & Hajanirina RAZAFINJATOVO**
 - Achat de l'avion présidentiel
 - Détournement de bois précieux saisis dans la Région SAVA

www.madagate.com

14. ENVIRONNEMENT



Les points

- **Transfert illicite de bois précieux**
 - État initial: 11.000 rondins de palissandre (Sambava), 27.000 rondins de bois de rose (Antalaha) et 80 pièces de bois d'ébène
 - État actuel: 36.000 rondins de bois de rose dont 23.400 rondins de bois de rose d'une valeur approximative de 28.314.000.000 Ariary non élucidés
 - Bois saisis dans l'enceinte TIKO Sambaina Manjakandriana: bois d'ébène de 12 m3 semi-travaillés, palissandre de 35 m3 semi-travaillés, bois de rose de 13 m3 semi-travaillés
 - Bois saisis dans une villa à Amboanjobe occupée par la famille de Marc RAVALOMANANA : 228 planches de bois de rose et 500 planches de palissandre

www.madagate.com

14. ENVIRONNEMENT



Les points

- **Exploitation abusive et illicite des terrains de la société d'État FANALAMANGA: Section 40 de 1000Ha avec autorisation d'extraction de bois scieries pour le compte de la famille RADAVIDRA, belle famille de la fille de Marc RAVALOMANANA**
- **Section 4M de la zone nord de superficie de 4000Ha pour la Société Sambaina Factory de Marc RAVALOMANANA**

www.madagate.com

15 - Ministère des Forces Armées



- **Les propriétés foncières de l'armée désaffectées abusivement au profit de la société TIKO :**

- **Propriété dite « VILLA DES LILAS » et Camp ORANGEA, Antsirana**
- **Propriété dite « ANNEXE VILLA DES LILAS »**

- **Fermeture ACMIL**

www.madagate.com

16. Ministère de la Communication et de la Culture

- **Stations MBS Radio, MBS TV et Radio MADA**

Occupation illicite de tous les sites de relais et de centre de rédiffusion de la RNM et de la TVM
Tous les frais de fonctionnement de la MBS sont à la charge de l'Etat Malgasy

- **Disparition des émetteurs TV et RADIO destinés aux 22 Régions, acquis au frais de l'Etat.**

Les enquêtes ont révélées que ces émetteurs TV disparus ont été utilisés par les chaînes de diffusion pirate.
(Cette chaîne TV a été déjà fermée)



www.madagate.com